

«Les médecins deviennent des fusibles»

L'Association des médecins du canton de Genève lance une initiative populaire en faveur du secret médical pour tous

Deux ans après l'ouverture des hostilités par le gouvernement genevois, la guerre du secret médical en prison reste ouverte. L'Association des médecins du canton de Genève (AMG) a lancé hier une initiative populaire «Oui au secret médical pour tous!» Elle vise à modifier la révision de la loi adoptée le 4 février par une courte majorité des députés.

A la suite de l'affaire Adeline M. en 2013, les Départements de la sécurité et de la santé ont voulu remettre à plat le secret médical. «Tout le monde s'accorde à dire que le secret médical n'a joué aucun rôle dans ce drame, rappelle Philippe Ducor, avocat de l'AMG. Le politique a instauré un fusible, le médecin, pour se prémunir en cas de problème.»

La nouvelle loi contraint dorénavant les médecins, psychologues et intervenants thérapeutiques à communiquer tout élément pertinent permettant d'évaluer la dangerosité d'un détenu dans le cadre d'un allègement de sa peine ou de sa mesure. Si le détenu refuse de donner son accord pour la transmission d'informations couvertes par le secret professionnel, ils devront alors saisir la Commission du secret professionnel.

«Concrètement, si un détenu saisit le bras de son médecin généraliste, ce dernier devra-t-il le signaler comme étant un acte de dangerosité?» interroge Michel Matter, président de l'AMG.

La nouvelle loi serait contre-productive pour les détenus et pour la société. «L'affaire Adeline M., comme celle de Marie, dans le canton de Vaud, sont le fait de psychopathes capables de cacher leurs pulsions. Cette loi genevoise ne va pas rendre les médecins plus clairvoyants en les obligeant à parler. Au contraire, cela encouragera les patients à mieux cacher les choses», prévient Pierre-Alain Schneider, président de la Société médicale de la Suisse romande (SMSR). Il craint aussi un dommage collatéral: «En assouplissant le secret médical en prison, quel médecin voudra encore travailler avec des détenus?»

Bref, la réglementation actuelle est suffisante, martèle l'AMG. Des cas sont déjà dénoncés, relève Me Ducor, citant celui, récent, d'un psychiatre menacé de mort par un patient.

La réforme est en cours ailleurs en Suisse romande. Le Valais et le Jura ont déjà révisé le secret médical, tandis que le Canton de Vaud doit prochainement se prononcer. «Ce débat n'existe qu'en Suisse. En France et en Allemagne, même après le drame de Germanwings, on n'a pas transigé avec le secret médical», observe le président de la FMH, Jürg Schlup. L'AMG a jusqu'au 4 juillet pour récolter les 7524

signatures valables. Si elle y parvient, le parlement devra rouvrir ce dossier brûlant.

Sophie Roselli

© **Tribune de Genève**